controleplus.fr

CONTRÔLE TECHNIQUE DE VÉHICULES

Information

TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU CONTRÔLE TECHNIQUE

Dès le 20 mai 2018, une directive Européenne entre en vigueur pour améliorer votre sécurité et l'environnement : un nouveau contrôle technique plus complet et exigeant.



Objectif 1

Réduire de moitié le nombre de tués sur les routes.



Objectif 2

Harmoniser les contrôles au niveau Européen.



Objectif 3

Améliorer la protection de l'environnement.



Objectif 4

Lutter contre les fraudes (compteurs kilométriques).

Comment?

En identifiant les défauts constituant un danger direct et immédiat pour la sécurité des personnes, ou ayant un impact majeur sur l'environnement.

Toute défaillance dite «critique» devra être réparée sous 2 mois mais entraînera une interdiction de circuler de votre véhicule jusqu'à la réalisation de la contrevisite.

Ainsi, vous êtes autorisé à circuler uniquement jusqu'à minuit, le jour de votre contrôle technique initial.

599 défaillances répertoriées



de contre-visite.

Véhicule devant être réparé sans obligation

136

mineures

336 défaillances majeures 127 défaillances critiques

Véhicule autorisé à

Véhicule soumis (pas de S) à contrevisite avec un délai de 2 mois pour faire constater les

réparations.

circuler uniquement jusqu'à minuit, le jour du contrôle technique initial. Au delà, vous êtes en infraction et vous exposez à une amende de 135€.



En justifiant d'une preuve de RDV vous pourrez uniquement circuler pour vous rendre chez votre garagiste ou dans votre centre de contrôle technique.

COMMENT LES DÉTECTER VOUS-MÊME?

Certains éléments sont faciles à vérifier soi-même, afin de détecter d'éventuelles défaillances critiques et éviter l'interdiction de circuler.

Voici quelques exemples non exhaustifs :



Fêlures, corrosion perforante ou déformation excessive d'un élément du châssis, plancher, carrosserie ou des trains roulants.



Performances de freinage inférieures aux seuils tolérés. absence ou altération du liquide de frein.



Absence totale de feux stop.



Eléments de la direction détériorés ou jeu excessif, direction assistée affectée.



Fuite excessive de liquides (huile, refroidissement, etc.)



Siège conducteur mal fixé, non fonctionnement du mécanisme de réglage, point d'ancrage de la ceinture défectueux.





Porte ne se fermant pas.



Absence de rétroviseur.



Risque de chute d'un élément d'échappement, pare-choc, protègecarter. etc...



Pneu entaillé ou excessivement usé (hors cotes) Fixation des roues. roue de secours, jante fêlée ou très déformée.



Détérioration du vitrage affectant la visibilité (pare-brise, rétros, vitres latérales AV).

Pour rappel, l'amende en cas de défaut de controle technique s'élève à 135€.

13 CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE À VOTRE SERVICE

EN SEINE-ET-MARNE

BUSSY - FERRIÈRES ZAC DES 3 NOYERS 9, AV. JAMES DE ROTHSCHILD 77164 FERRIÈRES-EN-

01 64 66 28 78

CLAYE - SOUILLY 1 CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR 77410 CLAYE-SOUILLY **01 60 26 26 16**

CLAYE - SOUILLY 2 4 RUE VICTOR BALTARD DERRIÈRE DECATHLON 77410 CLAYE-SOUILLY 01 60 27 12 00

COULOMMIERS Z.I. 1 Z.I. PRAIRIE SAINT PIERRE 6, RUE DE L'ORGEVAL 77120 COULOMMIERS 01 64 03 65 80

COULOMMIERS Z.I. 2 Z.I. PRAIRIE SAINT

2 BIS, RUE DES MARGATS 77120 COULOMMIERS 01 64 04 34 34

ESBLY 6, RUE PORT 77450 ESBLY 01 64 17 17 07

LAGNY - ST. THIBAULT Z.I. ST THIBAULT-DES 66, RUE JACQUARD 77400 LAGNY SUR 01 64 02 80 81

MEAUX 30, AV. DE LA VICTOIRE R.N.3 77100 MEAUX 01 64 33 28 00

MOUROUX 39, AV. DE PARIS R.N.34

77120 MOUROUX **01 64 65 35 35**

PROVINS Z.A.C. DES DEUX RIVIÈRES 21, RUE GEORGES DROMIGNY 77160 PROVINS 01 60 67 85 85

VAL D'EUROPE LE CLOS DU CHÊNE 16, RUE DE BERLIN VAL D'EUROPE 77144 MONTEVRAIN **01 60 26 36 36**

EN ESSONNE

FLEURY - LE PLESSIS

PÂTÉ ZAC DE LA TREMBLAIE 6 RUE LONGUE RAIE 91220 LE PLESSIS PÂTÉ 01 60 86 67 66

VILLABÉ SQUARE DES BRATEAUX A6 SORTIE N°9 91100 VILLABÉ 01 69 11 64 64

ET 2 CENTRES DE CONTRÔLE POIDS-LOURDS AU PLESSIS-PATÉ ET VILLABÉ





